

Dispositif

« Projet Personnalisé de Réussite Éducative Tremplin – Parcours Avenir »

2024-2025

Le dispositif PPRE Tremplin - Parcours Avenir s'adresse aux élèves de 3^e qui ont un choix d'orientation vers un lycée professionnel au sortir de la classe de 3^e et qui rencontrent des difficultés scolaires. Ce dispositif revalorisant a pour objectif d'accompagner chaque élève au plus près en cette fin de scolarité au collège et préparer l'entrée au lycée professionnel.

Ainsi, pour garantir à ces élèves la réussite de leur année de 3^{ème}, l'élève s'engage à bénéficier de :

- Plusieurs séances d'observation en entreprise
- Une demande d'inscription au Diplôme National du Brevet - série professionnelle auprès de l'Inspection d'académie
- Un parcours avenir enrichi d'expériences pour l'épreuve orale du DNB
- Une inscription obligatoire au dispositif « devoirs faits »
- Des rencontres régulières avec les professeurs-tuteurs du dispositif
- Une participation active aux actions liées à l'orientation
- Un suivi par le PsyEn (conseiller d'orientation)

En cas de manquement à l'un de ces engagements, l'élève s'expose à un renvoi définitif du dispositif.

L'inscription au dispositif « PPRE Tremplin-Parcours Avenir », suppose :

- L'engagement de l'élève et de ses représentants légaux
- Une rencontre avec les professeurs référents Tremplin et professeurs principaux de 3^e

Engagement élève au dispositif « PPRE Tremplin-Parcours Avenir »

Je soussigné (NOM-Prénom de l'élève) : _____
m'engage à participer au « PPRE-Parcours Avenir » et en respecter toutes les dispositions définies ci-dessus

Date et signature de l'élève :

Engagement représentant légal au dispositif « PPRE Tremplin-Parcours Avenir »

Je soussigné(e) (NOM-Prénom du représentant légal) :

autorise la participation de mon enfant au « PPRE-Parcours Avenir » et accepte toutes les dispositions définies ci-dessus

Date et signature du responsable légal :